



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 septembre 2020 : un Conseil général de tous les dangers... environnementaux!

Le 17 septembre 2020, le Conseil général de La Tène va voter sur deux demandes de crédit portant sur un total de plus de 3 millions de francs : l'assainissement du port de la Ramée pour plus d'un demi-million de franc auquel s'ajoutent 2,6 millions de francs pour des travaux d'aménagement des infrastructures du camping de La Tène. Les Verts de La Tène exhortent le législatif communal de rejeter ces deux demandes de crédit.

S'il est incontestable que la digue du port de la Ramée nécessite des travaux d'entretien, la demande de crédit porte sur un projet allant bien au-delà d'un assainissement. Il est en effet prévu d'adapter les places du port afin que celles-ci puissent accueillir des bateaux de plus grande envergure, nécessitant des travaux colossaux. Le magnifique cadre préservé de la Ramée s'en trouverait alors définitivement défiguré et impacté, notamment par des pieux en métal de plus de 2 mètres de hauteur implantés à 10 mètres de profondeur. Des bateaux nettement plus volumineux pourront accéder au port de la Ramée, ces bateaux n'ayant d'autres possibilités que de manœuvrer à proximité de la roselière, provoquant ainsi des dérangements importants sur la faune qui y habite. Le site de la Ramée est une zone protégée pour l'avi-faune au niveau fédéral, cantonal et communal, il est donc impensable qu'un projet présenté par le Conseil communal de La Tène et ne respectant pas la protection de cette zone puisse y voir le jour.

La seconde demande de crédit porte sur des travaux d'aménagement du camping de La Tène, ceci dans le but de remettre le terrain du camping par un droit de superficie d'une durée de 40 ans au TCS. En cédant le terrain du camping, la commune de La Tène cède également toute la gestion de son port. Ainsi, la commune de La Tène n'assurera plus que la gestion d'un seul port : celui de la Ramée. Les deux demandes de crédit sont donc intimement liées.

En contrepartie de l'exploitation du camping, le TCS verserait une rente annuelle totale de 270'000 francs à la commune de La Tène, certes plus élevée que les bénéficiaires actuels du camping, qui s'élèvent à environ 200'000 francs par année. Cependant, la commune devrait continuer d'assumer des charges salariales du même montant si le TCS ne réengage pas le personnel actuel du camping.

Ainsi, les Verts de La Tène peinent à comprendre la logique qui veut céder une activité bénéficiaire en engageant des crédits importants, ceci alors que l'impact économique du COVID-19 sur la baisse des recettes fiscales et la hausse des charges sociales ne peut qu'inciter à la prudence. Tout comme la population suisse a dû apprendre à «(...)agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire», le Conseil communal devrait veiller à dépenser autant que possible, mais aussi peu que nécessaire dans des périodes si incertaines. Par ailleurs, l'empressement du Conseil communal à faire voter ces deux demandes de crédits, au crépuscule de son mandat, semble peu adapté au regard de la complexité de ces dossiers.

Les Verts de La Tène demandent donc au législatif de bien vouloir considérer tous les impacts écologiques et économiques négatifs de ces deux demandes de crédit lors de sa séance du 17 septembre.

La Tène, le 8 septembre 2020

LES VERTS NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch

CONTACTS

Les Verts de La Tène
verts.latene@gmail.com

LES VERTS NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch